

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

**ARRÊTÉ**

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination  
au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale

**La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration  
ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements  
publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants du personnel  
au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 06 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

**Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes :**

Au lieu de :

b) un représentant suppléant  
Patrick ROUMAGNAC

Lire :

b) un représentant suppléant  
Virginie BRUN

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet dès publication sur le site ministériel Les comités sociaux d'administration  
ministériels de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports | Ministère de l'Education  
Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**Article 3**

Le directeur général des ressources humaines, président du comité social d'administration ministériel de  
l'éducation nationale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **14 AVR. 2023**

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et  
de la recherche  
et par délégation  
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines



Sophie REYNES